



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AVIS PUBLIC** est donné, conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mayo, que, lors de sa séance ordinaire du 13 mai 2024, le Conseil municipal de la Municipalité de Mayo a adopté le projet de règlement décrit ci-après. Une assemblée publique de consultation à cet effet aura lieu le 10 juin 2024 à 19 h 00 au bureau municipal situé au 20, chemin McAlendin à Mayo, Québec.

Le projet de ***Règlement de concordance 2024-02 modifiant le plan et les règlements d'urbanisme*** a pour objet de :

- a) identifier, à l'article 10 de la troisième partie du *Plan d'urbanisme (Règlement n° 2016-01)*, les circuits cyclables selon les trois types d'infrastructures régionales identifiées dans l'article 6 du règlement numéro 185-2022 modifiant le règlement 159-2017 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (3<sup>e</sup> génération) de la MRC de Papineau;
- b) ajouter, à l'article 38 du *Règlement sur les permis et certificats n° 2016-02*, une nouvelle exemption à l'application de la condition d'émission d'un permis de construction;
- c) ajouter, à l'article 64 du *Règlement de zonage n° 2016-03*, la coupe d'une espèce envahissante (érable à Giguère) dans la liste des motifs d'abattage pour un arbre situé sur un terrain occupé par une construction d'intérêt patrimonial;
- d) modifier, à l'article 70 du *Règlement de zonage n° 2016-03*, le libellé de la disposition relative à la largeur maximale de l'emprise d'un chemin forestier.



Des copies en version papier du projet de règlement peuvent être consultées au bureau municipal situé au 20, chemin McAlendin à Mayo, Québec

Le projet de **Règlement de concordance 2024-02 modifiant le plan et les règlements d'urbanisme** ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Mayo, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

Lucille Labonté

Directrice générale/greffière-trésorière